



Enquête d'insertion professionnelle

Les résultats et analyse de l'enquête d'insertion à 6, 18 et 30 mois portant sur les diplômés du COP Aix-Marseille de 2015, 2016, 2017 au mois de juin 2018

Le diplôme d'ostéopathie (D.O) délivré par le COP Aix-Marseille est enregistré au niveau I au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).

La certification au niveau I du RNCP correspond au plus haut niveau de certification professionnelle. Cette certification confère le niveau Bac+5 au diplôme d'ostéopathie délivré par le COP Aix-Marseille et facilite la poursuite d'études universitaires, l'accès à des programmes de recherche, l'insertion professionnelle en statut de salarié.

Au titre de la certification RNCP et de la réglementation, nous réalisons 3 enquêtes d'insertion auprès de nos diplômés à 6 mois, 18 mois et 30 mois après l'obtention de leur diplôme.

L'objectif est d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur projet professionnel.

Cette enquête interroge les professionnels sur leur parcours avant, pendant et après leurs études. Des questions portent précisément sur les diverses activités professionnelles (libérales, salariées, bénévoles), les revenus, les aspects de la recherche (projets, publications, congrès) et les éventuels diplômes universitaires (DU, licence, Master, Doctorat) en cours ou déjà obtenus.

Nous garantissons la confidentialité des informations transmises en réservant l'accès aux enquêtes à la direction de l'établissement.

Promotion	Nombre total de titulaires de la certification	Nombre de titulaires exerçant les activités visées	Rémunération brute annuelle moyenne des titulaires exerçant les activités visées	
			A 18 mois	A 30 mois
2015	122	73	10 000 €	20 000€
2016	117	63	13 254 €	NC à date
2017	56	51	NC à date	NC à date

Installation

- En moyenne 20% des diplômés déclarent vivre de leur métier d'ostéopathe en moins de 6 mois
- A 30 mois d'exercice, 51,6% des diplômés interrogés ont leur cabinet personnel et 39,11% travaillent dans des cabinets pluridisciplinaires alors que les jeunes sortant privilégient davantage les cabinets pluridisciplinaires à hauteur de 48,8%
- 30% des diplômés de 2017 à 6 mois ont une activité salariale en clinique et 60% en milieu sportif contre 9,1 à 30 mois en clinique et 9,2% en milieu sportif. Nos diplômés sont donc de plus en plus intégrés dans des structures et le travail de fond concernant les terrains de stage porte ces fruits.
- 60% des diplômés interrogés déclarent que le Collège Ostéopathique de Provence Aix Marseille – COP A-M leur a suffisamment donné d'informations afin de pouvoir effectuer une insertion professionnelle optimum.



Rémunération

- Entre 2015 et 2017, le nombre de diplômés à 6 mois ayant un chiffre d'affaires entre 1000 et 5000€ à 6 mois est bien plus important : 27,1% pour la promotion de 2015 contre 48,18% pour la promotion de 2017.
- On note une hausse de la rémunération moyenne annuelle entre la promotion de 2015 et 2016 à 18 mois d'exercice.